

Commune de CHABANAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 25 juillet 2024

Absente : Emmanuelle HEBRE,

Absente et excusée : Catherine MAHE

Pouvoir : Nadia MOREL donne pouvoir à José DELIAS, Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Jo BUHAJ, Martine VALLADEAU donne pouvoir à Marie-Chantal DUFRONT, Eric QUINTANE donne pouvoir à Michel BOUTANT

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Ginette VIGNAUD - Marie-Jo BUHAJ - Vincent DELAHAYE - Claude BARON - Axel-Romain BERNARD - Stéphane LOISEAU - Angélique DE SOUSA DA SILVA - Yvon CREMOUX - José DELIAS - Patrick VALLAT

Secrétaires de Séance : Marie-Chantal DUFRONT – Claude BARON

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20 h 47

Le maire présente l'ordre du jour au Conseil Municipal qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 27 juin 2024

1) Mise à disposition d'un local au profit de l'Association Union Roumazières Chabonais Rugby

Le maire rappelle la situation de l'Association Union Roumazières Chabonais Rugby qui est à la recherche d'un local de réunion et de convivialité. Il devra permettre le stockage de matériel du club. Le local de l'ancienne piscine a été retenu et accepté par l'association. La commune se charge des travaux du clos et du couvert du bâtiment ainsi que de l'acquisition et l'installation d'un chauffe-eau et d'un poêle à granulés. Le club de rugby sera en charge de l'aménagement intérieur. Le premier devis proposé par l'entreprise Debessac s'élève à 25 000 euros TTC. L'ensemble des travaux incombant à la commune risque de s'avérer très important. Il est proposé de fixer une enveloppe maximum de 40 000 euros TTC pour les travaux de réhabilitation du bâtiment. Il convient de modifier la délibération pour ne mettre à disposition, dans un premier temps, que le sous-sol pour le stockage de matériel. Une mise en concurrence pour les futurs travaux à effectuer est proposée par le conseil municipal.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération après modification, elle est adoptée à l'unanimité.

2) Décision modificative n° 2 au budget 2024 budget principal

Il est proposé d'inscrire des crédits sur cette ligne budgétaire pour annuler des titres antérieurs (cantine de 2018).

Il est proposé de créer une ligne budgétaire pour y inscrire l'amortissement de la subvention d'équipement versée au SDEG 16. Cette subvention d'équipement a financé l'enfouissement des réseaux de la rue Souchet.

Ces nouvelles dépenses seront financées par la ligne dotation solidarité rurale pour 1 045 euros.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire des crédits nouveaux sur l'opération 601 pour l'achat d'ordinateurs à destination de la bibliothèque et du garde-champêtre. Ces crédits

supplémentaires seront financés par un prélèvement sur l'opération 346 « Matériel 2023 et 2024 » (1 465 euros) et les amortissements de la subvention d'équipement versée au SDEG16 (735 euros).

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Décision modificative n°1 du service assainissement

M. Delahaye présente la décision modificative n°1 du budget assainissement.

Des crédits supplémentaires de 110 euros sont inscrits pour compléter la ligne des dotations aux amortissements, ils seront pris sur la ligne « virement de la section d'investissement ».

En section d'investissement, il convient d'augmenter les amortissements sur le matériel spécifique d'exploitation pour que les écritures d'ordres soient équilibrées. Ces crédits seront pris sur la ligne virement de la section d'exploitation.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

4) Délibération Suppression et création d'emploi

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression des emplois : adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe TC, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe (32 h), Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC (32h).

La création de l'emploi d'adjoint technique territorial TNC (32h).

Dans la partie emplois contractuels, la commune conserve 1 poste d'adjoint technique à temps complet, 1 poste d'ATSEM contractuelle à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif, 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité, après l'ajout de nouvelles obligations.

5) Délibération pour confirmation de l'adoption de la M 49 plus de 10 000 habitants

Dans le cadre des travaux préparatoires au transfert de compétence assainissement au profit de la Communauté de communes, la trésorerie propose d'opter dès le 01 janvier 2025 pour la nomenclature M49 développée permettant d'anticiper les travaux de transposition des comptes d'investissement. Ainsi au moment de la bascule début 2026, les travaux comptables préparatoires seraient grandement simplifiés.

Pour l'option à la M49 développée, il convient de prendre une délibération avant la fin de l'année 2024.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

6) Délibération fixant le montant de l'amende pour les déjections canines sur la voie publique

Monsieur le Maire propose de mettre en place une amende et de la fixer à 35 euros. IL demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de celle-ci.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

7) Tarification pour l'enlèvement des ordures ménagères et des sacs poubelles déposés sur le domaine public en dehors des jours et des heures de collecte

Monsieur le Maire propose de mettre en place une amende et de la fixer à 250 euros par sac. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de celle-ci.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

8) Délibération fixant le tarif des frais de mise en sécurité et de garde d'animaux errants

Monsieur le maire propose de fixer pour la commune les tarifs suivants :

Tarifs de mise en sécurité de l'animal errant : 50 euros.

Frais de garde dans les locaux municipaux par jour : 20 euros.

9) Motion de soutien en faveur de l'extension du label Pays d'Art et d'Histoire à l'échelle de la Communauté de communes de Charente Limousine

Le maire propose au conseil municipal de soutenir le projet d'extension du label Pays d'Art et d'Histoire à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. La commune reste à la disposition du service Pays d'Art et d'Histoire pour fournir toute information ou document permettant d'alimenter la réflexion et la constitution d'un fond documentaire dans la commune. La commune souhaite pouvoir s'appuyer sur le service Pays d'Art et d'Histoire pour monter des projets de valorisation du patrimoine. Le maire précise que l'adhésion n'a pas d'incidence financière pour la commune.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

10) Adhésion au projet d'inventaire faune et flore de Charente Limousine

Le maire propose au conseil municipal l'adhésion de la Commune au projet d'inventaire faune et flore de Charente Limousine. Le maire précise que l'adhésion n'a pas d'incidence financière pour la commune.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses :

- Le maire fait le point sur la trésorerie de la commune de Chabanais. Après avoir connu une situation tendue en début d'exercice, la commune poursuit le remboursement de sa ligne de trésorerie.

- Le maire informe le conseil municipal que les peintures et marquages au sol sont réalisés à ce jour.

- Le maire informe de l'inscription complémentaire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de deux autres chemins de randonnée.

- Le maire a adressé un courrier aux propriétaires de terrains non entretenus en leur rappelant leurs obligations.

- Une personne va effectuer un travail d'intérêt général à hauteur de 70 heures dans la commune de Chabanais.

- M. Olivier BUISSIERE va s'installer comme hydrocureur et sollicite la commune pour déverser son dépotage à la station d'épuration.

- Suite aux travaux effectués, le logement de la rue Jean de la Quintinie sera loué à compter du 1^{er} septembre 2024.

.) William Rousseau se lance dans un tour de Charente pédestre de 550 km en 18 étapes. Il espère réunir des dons pour l'association « L'enfant soleil », qui vient en aide aux enfants en situation de handicap. Il fera une halte à Chabonais.

.) Angélique DE SOUSA DA SILVA a présenté son travail concernant l'organisation du marché des producteurs prévu le samedi 14 septembre 2024. Elle sollicite le conseil municipal pour choisir un groupe de musique qui sera en charge de l'animation. Le groupe du Haut de la Rue, chanson française reprise et composition a été retenu. Il convient de réaliser l'affiche de l'évènement et de solliciter les associations pour la tenue de la buvette.

La prochaine séance du conseil municipal pourrait avoir lieu le jeudi 19 septembre 2024 à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30

CHABANAIS, le 26 juillet 2024

Secrétaires de Séance
Marie-Chantal DUFRONT – Claude BARON



Le Maire

